

Avec le soutien de :



# COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023  
à l'ENSEGID - Bordeaux INP

Rapport sur la gestion durable des eaux souterraines (1996)  
Quel bilan peut-on en tirer 25 ans après ? Comment « rebondir » ?

Catherine THOUIN(1), Patrick LACHASSAGNE(1), Pierre MARCHET(1), Michel BAKALOWICZ(1)

(1) - Comité Français d'Hydrogéologie (CFH)



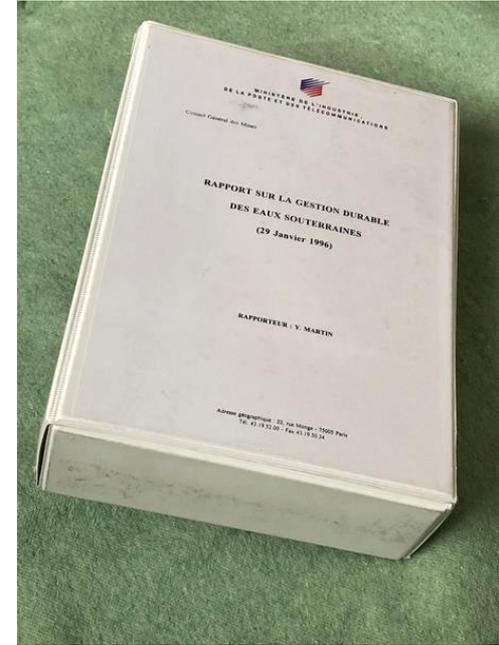
# La genèse du rapport « Martin »

- Avant 1992, les eaux souterraines sont considérées comme « res nullius » (sans propriétaire légal, sauf si elles sont captées ou recueillies)
- Loi sur l'eau de 1992 : toutes les catégories d'eau sont unifiées sous l'appellation « patrimoine commun de la Nation »
- Mars 1995, mission de réflexion confiée au Conseil Général des Mines (CGM), car « les eaux souterraines exigent une attention spécifique »
  - durant l'année 1995, une dizaine de groupes thématiques
  - conclusions adoptées par le CGM en février 1996, après « un débat intense »

Le rapport « ***ré-analyse tous les fondements d'une politique des eaux souterraines, évalue le rôle joué par les différents acteurs publics et propose un réajustement de la perspective et de ce rôle*** » (Martin, 1996).

# Les points essentiels du rapport

- Un gros effort doit être fait pour acquérir et diffuser les connaissances nécessaires à la gestion, en matière de :
  - Recherche
  - Collecte et stockage des informations (dont volumes prélevés et leur évolution), bases de données
- Réorganisation du financement public
- Déclaration des ouvrages, impliquant les foreurs
- Régulation des prélèvements dans certains aquifères
- Lutte contre les pollutions diffuses et son financement
- Sables et graviers -> autres sources de granulats
- Amélioration de l'efficacité de l'AEP en milieu rural
- Des SAGE pour certains grands aquifères fortement exploités



# Quelles suites données ?

- 1997, Agences de l'Eau :
  - mettre en place et financer un réseau de suivi de la qualité et de la quantité des eaux souterraines, « réseau patrimonial », devenu « DCE »
  - Accentuation de leur part de financement des études générales de connaissance des eaux souterraines, « permettant à l'Etat de redéployer ses interventions financières en faveur de ses missions régaliennes de police »
- connaissance des ouvrages de prélèvement, des volumes prélevés et de leur évolution
- D'autres sujets ont connu des avancées variables

# Où en est-on aujourd'hui ?

L'eau souterraine reste une « ressource invisible », partout sur la planète

Même si l'année 2022 nous a donné l'occasion d'un « coup de projecteur »





# Comment « rebondir » ?

La « discrimination positive »...

- Déjà revendiquée par les gestionnaires de l'eau pour concilier efficacement les politiques d'aménagement du territoire et celles de l'eau.
- Qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour permettre une prise en compte adéquate des eaux souterraines au sein des politiques de l'eau

# Comment « rebondir » ?

Les hydrogéologues et les gestionnaires d'eau souterraine doivent :

- s'astreindre à participer aux instances et aux manifestations qui peuvent concerner l'eau souterraine de près ou de loin, et ne pas rester dans un « entre soi »
- Pouvoir s'y exprimer en tant que représentants d'une profession structurée, consciente de sa responsabilité sociétale, et non uniquement en tant que « personnes compétentes » nommées « intuitu personæ »

Et donc les organisations professionnelles doivent au préalable structurer un débat interne sur les sujets concernant les eaux souterraines



# Comment « rebondir » ?

Promouvoir le lancement d'une nouvelle mission de réflexion de haut niveau, car « les eaux souterraines exigent une attention spécifique », et pour autant, en plus de 25 ans :

- les strates successives législatives et réglementaires ont en partie dénaturé les avancées obtenues après le rapport « Martin »
- certaines préconisations n'ont jamais vu le jour
- d'autres ne sont plus nécessairement pertinentes aujourd'hui (voire ne l'étaient pas)

Un pilotage de composition mixte entre des hauts fonctionnaires (comme le rapport « Martin ») et des parlementaires



# Contribution du CFH aux thèmes à aborder

La plupart des sujets abordés dans la contribution du CFH aux assises de l'eau restent d'actualité :

- Connaître les prélèvements dans la ressource en eau souterraine et pour cela affecter les moyens suffisants à la réalisation de cette tâche (pour la Banque du Sous-Sol et dans les différents services concernés : de l'Etat, de ses opérateurs et des organismes assurant une mission de service public)
- Faire converger, rendre cohérentes (Santé-Environnement-Agriculture) les démarches de connaissance et de gestion qualité et quantité de l'échelle du point d'eau à celui de l'aquifère/masse d'eau souterraine. S'en donner les moyens réglementaires, humains et financiers



# Contribution du CFH aux thèmes à aborder

- Poursuivre et amplifier les efforts de modélisation numérique de la ressource en eau
- Adapter les réseaux de mesure de la qualité et du niveau des nappes aux ambitions de gestion
- Maintenir et améliorer les banques de données stratégiques pour la gestion des eaux souterraines
- Faire connaître et faire comprendre les eaux souterraines
- Mettre à profit le rôle régulateur des aquifères dans le cycle hydrologique pour soutenir les étiages et écrêter les crues
- Associer l'expertise individuelle et collective (associations représentatives) aux évolutions réglementaires



**Merci de votre attention**